

présidé à la constitution de cette liste étaient prévalentes dans le sud-est de la Chine; si nous exceptons les cinq Pics qui étaient de droit des lieux célestes (n^{os} 2-6), nous ne trouvons qu'un seul lieu céleste dans le Chān-si (n^o 11), et un seul dans le Sseu-tch'ouan (n^o 7); tous les autres sont groupés d'abord dans le Tchō-kiang (n^{os} 9, 10, 17, 19, 27, 29, 30, 31, 35), le Kiang-si (n^{os} 8, 12, 16, 18, 28), et le Hou-nan (n^{os} 13, 23, 24, 26, 34), puis, quoique en moins grand nombre, dans les provinces voisines de Hou-pei (n^{os} 25, 36), de Ngan-houei (n^o 14), de Kiang-sou (n^{os} 32, 33), de Fou-kien (n^{os} 1, 15). La présence de trois lieux saints (n^{os} 20, 21, 22) dans la province de l'extrême-sud, le Kouang-si, paraît être une addition due à quelque initiative particulière.

Pour la série de dix, les localisations sont moins nettes et, quoiqu'elles nous ramènent, pour cinq cas sur dix, dans le Tchō-kiang (n^{os} 2, 6, 10) et dans le Kiang-sou (n^{os} 8, 9), elles ne me paraissent autoriser aucune conclusion.

Étudions maintenant successivement ces deux listes telles qu'elles nous sont données par le traité de Tou Kouang-t'ing, et telles que nous les avons reproduites d'après l'encyclopédie *T'ou chou tsi tch'eng*.

A

*La série des dix lieux célestes profonds.*N^o 1.

La Profondeur de (la montagne) Wang-wou, Lieu céleste Siao-yeou ts'ing-hiu; son périmètre est de 10.000 li; c'est Wang Pao qui l'administre; elle est dans la sous-préfecture de Wang-wou, qui dépend de l'arrondissement de Lo.

La montagne Wang-wou se dresse au nord-ouest de la ville de Tsi-yuan hien, qui dépend de Houai-k'ing fou, dans la province de Ho-nan; elle figure sur la carte que nous avons reproduite; son sommet le plus élevé est le T'ien-t'an 天壇; c'est là, dit-on, que Kien-yuan (c'est-à-dire Houang ti) adressait ses prières au ciel (cf. *Tsi yuan hien tche*, chap. II, p. 1^a); c'est là aussi que Kouang tch'eng tseu, lui révéla le tao (*ibid.*,